

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

#### Séance publique du 30 avril 2021

Annonce publique et convocation des conseillers:

Présents:

Michel WOLTER, bourgmestre, Josée-Anne SIEBENALER-THILL, Frank PIRROTTE et Richard STURM, échevins, Claude FREICHEL, secrétaire

communal adjoint.

Excusé:

1) Règlement temporaire de circulation concernant la rue de la Gare à CLEMENCY.

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Käerjeng du 23 juillet 2018, abrogeant le règlement de la commune de Käerjeng modifié du 10 octobre 2016, approuvé par le ministre de l'Intérieur en date du 11 février 2019, réf. : 322/18/CR;

Considérant qu'il y a urgence, vu la demande de l'entreprise Streng Gatti Sven de Clemency du 22 avril 2021 par laquelle elle informe l'Administration communale que des travaux de livraison doivent être effectués au parking à côté du terrain de foot à CLEMENCY;

Considérant qu'il faut rétrécir la chaussée pendant les livraisons et réserver quatre places, afin de réaliser le stockage de terre ;

Considérant que les travaux seront effectués du 1 mai 2021 au 31 mai 2021;

Attendu que les travaux en question impliqueront l'adoption de certaines modifications temporaires du règlement de la circulation ;

Après délibération et à l'unanimité

arrête

### Art. 1:

Du 1 mai 2021 au 31 mai 2021, la circulation dans la rue de la Gare à Clemency sera réglée comme suit:

A15 Travaux

A4B Chaussée rétrécie

D2 Contournement obligatoire

#### Art. 2:

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifiée de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance, même date qu'en tête Suivent les signatures, Pour extrait conforme Bascharage, le 30 avril 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal adjoint,

Michel WOLTER

Claude FREICHEL

# Certificat de publication

Le collège échevinal de la commune de Käerjeng certifie par la présente que le règlement temporaire de la circulation ci-dessus est dûment publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir de ce jour, conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 30 avril 2021 Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal

adjoint,

Michel WOLTER

Claude FREICHEL